



REPUBLIQUE DU CONGO



**PROJET EAU, ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN
(PEEDU)**

*Cofinancement Congo/Banque Mondiale
BP 2099 BRAZZAVILLE
Tél: [00 242] 05 556 87 87 - Email: pedu_congo@yahoo.fr*

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 003/13 DU 9 JUILLET 2013 EN VUE DU
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ETUDE DE LA DEMANDE ET DE LA
TARIFICATION DE L'ELECTRICITE EN REPUBLIQUE DU CONGO**

9 juillet 2013.

Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés de ce projet du 11 février 2011 publié dans le *Development Business*.

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le cofinancement du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre d'un contrat de service de consultants pour l'étude de la demande et de la tarification de l'électricité en République du Congo.

La durée des prestations est de six (6) mois.

L'Unité de Coordination du Projet (UC-PEEDU), mise en place par le Gouvernement, a élaboré, en collaboration avec les services compétents du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, les présents termes de référence pour la sélection d'un consultant (firme) pour l'étude de la demande et de la tarification de l'électricité en République du Congo.

Les objectifs sont entre autres de :

- déterminer et proposer une grille tarifaire sur la base :
 - des coûts réels et des prix qui en découlent ;
 - de l'analyse et de la catégorisation de la clientèle ;
 - de la contrainte d'équilibre financier du secteur.
- circonscrire et mettre en perspective les besoins en électricité des populations en tenant compte de leurs contributions à la demande et à son développement, ainsi que faire des propositions de tranches ou de classes de tarifs qui tiennent compte de la faible capacité à payer des couches défavorisées selon des mécanismes de subventions croisées.
- définir les bases d'une bonne politique de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique.

Le coordonnateur de l'UC-PEEDU invite les candidats intéressés (firme) à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les consultants intéressés doivent fournir des informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter les dits services.

Le dossier de la manifestation d'intérêt comportera les renseignements suivants :

- les compétences du consultant (firme) pour la mission notamment les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité de l'expertise requise parmi le personnel-clé (l'indication de références techniques vérifiables en missions similaires « *Expériences en termes d'études dans le domaine de l'électricité* » (Liste des précédents clients : année, coût de la mission nom du représentant du Client) ;
- L'adresse complète du Consultant (localisation, personne à contacter, BP, téléphone, E-mail).

Un consultant sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, Edition de janvier 2011 ».

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au siège du PEEDU sis au 2^{ème} étage du Ministère du Travail et la Sécurité Sociale, ex Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics et aux heures suivantes : 9 heures à 16 heures.

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en Français et déposées sous pli fermé à l'adresse ci-dessus, au plus tard le vendredi 26 juillet 2013 à 14 heures précises.

Le Coordonnateur de l'UC-PEEDU

Maurice BOUESSO./